

CHOOSE PARIS REGION

APPEL A REFERENCEMENT

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES POUR FACILITER
L'IMPLANTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PORTES PAR
DES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

**Lot 7 – Réalisation de services de conseil en recherche de financements
publics ou privés pour les entreprises internationales souhaitant se
développer en France**

Table des matières

I/ Présentation de la procédure	4
A. Principes et objectifs du référencement.....	4
B. Intérêt du référencement pour les opérateurs.....	4
C. Objet du référencement.....	5
D. Prestations attendues dans le cadre du référencement.....	5
E. Modalités de la procédure.....	8
F. Exécution du référencement	9
G. Suivi du référencement.....	9
H. Données personnelles.....	10
II/ Mise en œuvre de la procédure	10
A. Dossier de candidature.....	10
B. Calendrier	12
C. Sélection des candidatures	12
Annexes.....	13

Par

Choose Paris Region, Association Loi 1901
Numéro de SIRET : 802 060 814 00034
2 rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Représentée par Lionel Grotto, son Directeur général
Ci-après désignée « l'Agence »

Préambule

Choose Paris Region est l'agence d'attractivité internationale de la région Ile-de-France : elle assure la promotion et l'influence du territoire à l'international, et s'assure d'apporter un accueil et des services de qualité aux investisseurs, visiteurs et talents du monde entier, tout en assurant un développement durable et équilibré du territoire.

Par sa connaissance de l'écosystème économique régional, l'agence attire et accompagne les investisseurs et facilite l'implantation des entreprises grâce à des services et des partenaires ciblés et personnalisés. Elle contribue à développer des filières industrielles fortes, innovantes et durables.

Elle assure la promotion et le développement de la destination par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs. Elle met en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau qui permettent aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée.

Elle contribue à l'excellence francilienne de la filière cinéma et audiovisuel : région leader en Europe, elle accompagne les productions françaises et internationales et s'appuie pour ce faire sur son patrimoine culturel et à la concentration de professionnels et d'entreprises spécialisées.

Enfin, l'Agence accompagne et fournit les ressources aux talents internationaux qui souhaitent s'installer et vivre en Île-de-France pour sa qualité de vie et trouver l'équilibre parfait entre vie professionnelle et vie privée.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence met en place une **procédure de référencement de prestataires de services** (ci-après « les Prestataires ») pouvant apporter des prestations complémentaires à son action. **Cette procédure viendra faciliter l'implantation et le développement des projets portés par les entreprises internationales (ci-après les Entreprises) sur le territoire francilien.**

Ce référencement concerne les opérateurs privés, établis en France.

Dans le cadre de la présente procédure, Choose Paris Region entend appliquer les principes régissant les règles de la commande publique auxquelles elle est soumise :

- Egalité de traitement entre les candidats
- Transparence des procédures
- Liberté d'accès

Les Prestataires qui auront été référencés dans ce cadre devront s'inscrire dans une démarche qualité des services proposés et s'engager sur le professionnalisme de leurs personnels et représentants.

I/ Présentation de la procédure

A. Principes et objectifs du référencement

Dans le cadre de la stratégie de digitalisation de son offre de services, **l'Agence a développé un outil innovant permettant de référencer ses Prestataires directement sur une plateforme dédiée, accessible via son site internet (www.chooseparisregion.org)**.

Le référencement des Prestataires comporte deux étapes clefs :

- Sélection par l'Agence des Prestataires en mesure de fournir des prestations de qualité répondant aux besoins et aux enjeux particuliers des Entreprises ;
- Intégration des profils des Prestataires sélectionnés sur la plateforme (appelée étape d'on-boarding).

Seuls les Prestataires ayant été référencés pourront être mis en relation et bénéficier du service de mise en relation en ligne (pour voir la plateforme : <https://connect-with-selected-partners.chooseparisregion.org/>).

Le référencement des Prestataires a donc pour objectif de :

- Rendre accessible le réseau de Prestataires référencés par l'Agence auprès des Entreprises et autres parties prenantes internes (collaborateurs) et externes à l'Agence (partenaires institutionnels) ;
- Faciliter la recherche des Entreprises en proposant une recherche de Prestataires par catégories de services (création entité juridique, banque, recrutement, bureaux, etc.) ;
- Encourager et faciliter la mise en relation en créant un service dédié sur la plateforme.

Les Entreprises entreront en contact avec les Prestataires référencés directement via la Plateforme mise à disposition par Choose Paris Region. En tout état de cause, les Entreprises sont seules décisionnaires du recours qu'elles décident d'avoir concernant un prestataire tiers, y compris figurant parmi ceux référencés auprès de Choose Paris Region.

La responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Prestataire par les Entreprises, que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre l'Agence et les Entreprises.

B. Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Prestataires qui auront été référencés, à l'issue de la procédure basée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, peuvent espérer :

- Une visibilité renforcée auprès des investisseurs internationaux ;

- Un renforcement de leur positionnement sur l'accompagnement de projets internationaux ;
- Un flux de nouvelles demandes de services ;
- Une visibilité et une reconnaissance auprès des partenaires institutionnels de l'Agence (Région Ile-de-France, Territoires franciliens, etc.).

C. Objet du référencement

Ce septième appel à référencement (lot 7) concerne le référencement de Prestataires accompagnant les Entreprises, dans leur recherche de financements publics et/ou privés pour assurer le développement de leurs activités en France/Ile-de-France.

Afin d'accélérer la croissance et faciliter le développement durable des Entreprises sur le territoire francilien, les Prestataires doivent être en mesure de les conseiller et de les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions propices à l'obtention de financements publics et/ou privés, tout en prenant en compte leur stratégie globale de financement (entre la maison mère située hors France et la filiale implantée).

Les Prestataires s'appuieront sur leur parfaite connaissance du fonctionnement de l'écosystème du financement et des interlocuteurs dédiés, et devront tenir compte de tous les aspects, en particulier financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, et sociaux, particuliers aux Entreprises.

Cet appel à référencement s'adresse aux Prestataires exerçant spécifiquement une activité de conseil en financement.

De même, l'agence accompagnant de manière significative des projets entrepreneuriaux et technologiques, le jury aura une attention particulière pour les candidats illustrant par leur parcours et/ou leur mode de fonctionnement, un esprit et/ou une démarche entrepreneuriale.

D. Prestations attendues dans le cadre du référencement

Les Prestataires sélectionnés par l'Agence, devront être en capacité de conseiller et d'assister les Entreprises à chaque étape de leurs démarches de recherche de financement public ou de financement privé, réalisées sur le territoire francilien. Que ce soit dans le cadre d'un processus d'innovation, d'un projet d'investissement productif, d'une levée de fonds ou de financement bancaire de l'Entreprise, les Prestataires doivent pouvoir accompagner les Entreprises dans :

- L'identification des besoins en financement liés au projet de croissance de l'entreprise,
- La recherche et l'identification des solutions de financements pertinentes,
- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de financement,
- Le montage technique et financier du dossier de demande de financement et sa transmission,
- L'assistance et le suivi durant l'instruction de la demande de financement.

Afin d'être référencés, les candidats devront proposer une ou plusieurs prestations sur un ou plusieurs des volets indiqués ci-après et les faire apparaître clairement dans leur offre (cf. partie II dossier de candidature) :

Volet A : Conseil en recherche de financement des projets de R&D et d'innovation

Ces financements visent à stimuler les activités de R&D et d'innovation sur le territoire francilien afin de développer et de renforcer l'écosystème et la dynamique d'emplois qualifiés (entreprise, laboratoire, centre de recherche public et privé, etc.).

A titre d'exemple, les aides et dispositifs de soutien à la R&D et l'innovation suivants sont mis en place :

- Aides régionales (PM'up, Innov'up, etc.),
- Dispositifs fiscaux (Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit Impôt Innovation (CII), IP Box, Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE), etc.),
- Aides d'état et de ses agences (Bpifrance, Ademe, ANR, Caisse des Dépôts et Consignation, Agence de l'eau, France 2030, etc.),
- Aides européennes (Horizon Europe, Eurostars, Creative Europe, Digital Europe, Life, Innovation Fund, etc.).

Les Prestataires doivent être en mesure d'accompagner les Entreprises tout au long du processus de financement de leur projet de R&D et/ou d'innovation, sur toutes les étapes, à titre d'exemple :

- Analyse des travaux de R&D et d'innovation, identification des ensembles répondant aux critères d'éligibilité des financements publics,
- Identification des financements pertinents,
- Qualification, calcul des dépenses éligibles et du montant d'aide potentiel
- Aide à la déclaration des dépenses,
- Rédaction/corédaction des dossiers de demande de financement public et leur transmission,
- Accompagnement sur les dispositifs fiscaux relatifs aux investissements R&D/innovation,
- Appui/conseil dans la formalisation de la stratégie et du processus d'innovation pour satisfaire les dossiers de financement,
- Echanges avec les organismes instructeurs et financeurs jusqu'à l'instruction des dossiers,
- Accompagnement/suivi de projet ayant bénéficié d'un financement.

Volet B : Conseil en recherche de financement pour les investissements productifs

Ces financements visent à faciliter les investissements dans les outils de production et le capital économique des entreprises. Ces investissements peuvent être corporels (machines, équipements de décarbonation, équipements d'efficacité énergétique, etc.) ou incorporels (logiciels métiers, propriété industrielle (brevet, dessin et modèle, licence, etc.)). Ils peuvent concerner des projets de modernisation, de robotisation, d'automatisation, etc. Ils peuvent être liés à l'amélioration des conditions de travail, à la formation, ou à la transition écologique.

Ces financements sont généralement des subventions accordées sur des investissements amortissables qui contribuent à renforcer la compétitivité des acteurs économiques, et par effet induit, à améliorer l'attractivité du territoire francilien. Il est donc important que les Prestataires aient une forte connaissance de la politique de développement économique du territoire francilien.

A titre d'exemple, les dispositifs d'aide à l'investissement suivants sont mis en place :

L'Etat, la Région Ile-de-France ainsi que d'autres collectivités locales disposent de fonds consacrés au soutien de la compétitivité des entreprises, sous forme d'avances remboursables, de subventions, de prêts à taux zéro ou d'exonérations (France 2030, Innovation Fund, FEDER, etc.).

Les Prestataires doivent être en mesure d'accompagner les Entreprises tout au long du processus de recherche de financement de leur projet d'investissement productif, et notamment les prestations pourront porter sur :

- Analyse des besoins, de la stratégie d'investissement, de la nature, des montants et des modalités d'amortissement,
- Recherche des financements publics et privés pertinents,
- Rédaction/corédaction des dossiers de financement,
- Soutien du projet auprès des différentes parties prenantes (territoires, banques, etc.),
- Suivi administratif de projet ayant bénéficié d'un financement.

Volet C : Conseil en recherche de financements privés

Par financements privés, on entend haut de bilan (love money, crowdfunding, Business Angel, Venture Capital, etc.) et bas de bilan (prêt bancaire, lend funding, etc.).

Les Prestataires doivent être en mesure d'accompagner les Entreprises dans la définition et le calibrage de leur besoin en financements privés. Ils pourront notamment accompagner et challenger les Entreprises dans l'élaboration de leur Business Plan et de leur Deck Investisseurs, principaux outils de communication auprès des financeurs. Ils aideront les Entreprises à convaincre les investisseurs via la valorisation de leur Business plan, de leur équipe et la responsabilité sociale du projet qui est de plus en plus fréquemment prise en compte.

L'accompagnement des Prestataires pourra porter sur les éléments suivants :

- Analyse de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise (bilan interne, bilan externe, modèle de revenus, etc.),
- Aide à la qualification du type de financement (capital, dette, obligation, option, etc.),
- Conseil et accompagnement dans la rédaction des documents à destination des investisseurs (business plan, pitch deck, etc.),
- Valorisation de l'entreprise et de l'actif économique,
- Conseil en due-diligence (financier et RH).

Sur les 3 volets de cet appel à référencement et pour apprécier la pertinence des services proposés, les Prestataires pourront préciser :

- Les domaines technologiques ou secteurs d'activité dans lesquels ils peuvent intervenir,
- Les dispositifs qu'ils peuvent recommander et cibler (à titre indicatif ou précisément),
- Leur méthodologie et/ou les aspects différenciant de leur approche technique qui contribuent à faire progresser les entreprises dans leur démarche d'innovation et plus généralement dans leur pratique du management de l'innovation,
- Leur connaissance des écosystèmes dédiés et leur appartenance à des réseaux ou associations (Association des Conseils en Innovation, etc.).

Autant que faire se peut, les Prestataires transmettront dans le mémoire technique, les informations concernant leurs prestations de services en anglais.

E. Durée du référencement

Ce référencement est attribué par l'Agence, pour une durée d'un (1) an renouvelable tacitement trois (3) fois par période supplémentaire d'un an. Il sera acté par la signature d'une convention de référencement. A la fin de la quatrième année, le référencement prendra fin de plein droit sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire.

F. Modalités de la procédure

Parmi les Prestataires ayant remis un dossier de réponse au présent appel à référencement, l'Agence procède à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des entreprises internationales.

Ce référencement est « fermé » : le nombre de Prestataires susceptibles d'être sélectionnés dans ce cadre est limité à huit (8) Prestataires pour le sous-lot A, quatre (4) pour le sous-lot B et quatre (4) pour le sous-lot C.

La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par l'Agence de la mise en place de cette procédure sur le site Internet de Choose Paris Region (chooseparisregion.org). Cette information comprend la

description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure ;

- Envoi par le candidat de son dossier de réponse complété à Choose Paris Region au plus tard le lundi 09/10/2023 – 12h (heure locale) ;
- Vérification de l'éligibilité de la candidature par un comité de sélection mis en place par Choose Paris Region sur la base des conditions fixées dans l'article II de la présente procédure ;
- Information des candidats retenus et non retenus dans un délai de 30 jours à compter de la date de sélection des dossiers ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

G. Exécution du référencement

Conformément à la convention de référencement signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 3, ceux-ci s'engagent à :

- Proposer un à deux points de contact qui seront identifiés sur la plateforme ;
- Répondre aux Entreprises dans un délai de trois (3) jours ouvrés maximum ;
- Être en mesure de proposer un premier appel ou un premier rendez-vous de « consultation gratuite » pour répondre aux premières interrogations des clients potentiels ;
- S'assurer que les informations sont toujours à jour sur leur profil mis en ligne ;
- Informer Choose Paris Region de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, critères de qualité, etc.).

H. Suivi du référencement

1. **Suivi qualité** : La procédure qualité est fixée dans l'annexe 1 et à l'article 6 de la convention de référencement. Les Prestataires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve.

Les Entreprises ayant recours aux services des Prestataires référencés sur la Plateforme pourraient être invitées par Choose Paris Region à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.

2. **Suivi semestriel** : Les Prestataires référencés s'engagent à renseigner tous les six (6) mois, les indicateurs de suivi relatifs aux demandes de mises en relation. Ces indicateurs seront envoyés par Choose Paris Region au début du référencement. Ils permettront d'avoir un retour sur le nombre et le statut des demandes de mises en relation qui auront été faites via la Plateforme.
3. **Perte du référencement** : Choose Paris Region se réserve un droit de retrait du référencement dans les cas énoncés à l'article 8 de la convention de référencement. Par ailleurs, les Prestataires pourront demander le déréférencement à tout moment

par courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

I. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Choose Paris Region pour assurer sa mission. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les Prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les Prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Choose Paris Region est soumise. Elles sont destinées à ses services internes, ses prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Les données personnelles (les prénom et nom, le cas échéant photographie) concernant les contacts mis en place par le Prestataire apparaîtront publiquement sur la Plateforme de référencement. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant l'exercice des droits des personnes concernées sont disponibles dans la rubrique Politique de confidentialité sur le site Internet de Choose Paris Region <https://www.chooseparisregion.org/fr/politique-confidentialit%C3%A9>

II/ Mise en œuvre de la procédure

A. Dossier de candidature

Le dossier et ses pièces jointes seront à envoyer directement à l'adresse suivante : referencement@chooseparisregion.org

L'ensemble des éléments et des documents ci-dessous sont à transmettre à Choose Paris Region pour constituer le dossier de réponse à l'appel à référencement.

Le candidat précisera dans l'annexe 2 pour quels volets (article I.D supra) il répond. Les candidats répondant aux 3 volets pourront transmettre un dossier commun, mais ce dernier devra contenir un mémoire technique et une annexe 2 distincts pour chaque volet.

Les éléments suivants sont à transmettre :

- 1. Pour chaque volet, un mémoire technique rédigé en français et/ou en anglais (plaquette de présentation, PPT, etc.) comprenant la présentation :**
 - De la structure (comprenant notamment le chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices, les effectifs, l'existence éventuelle de filiale ou de bureau à l'étranger, etc.) et de ses différents services ;

- De l'offre dédiée, répondant aux attentes décrites dans la procédure de référencement (article I.D) ;
- De l'interlocuteur et/ou l'équipe dédiée, identifiés pour accompagner la clientèle internationale (transmission des CV présentant la formation et l'expérience de l'équipe dédiée, d'un organigramme, etc.) ;
- De la méthodologie d'accompagnement clients : prise de contact, service clients, service multilingue proposé (à minima l'anglais), etc. ;
- De la capacité du candidat à faciliter l'insertion des clients internationaux dans l'écosystème francilien ;
- La politique RSE mise en place dans l'entreprise pour l'exécution des prestations objet du présent référencement.

2. Pour chaque volet, l'annexe 2 – Cadre de réponse dument complétée comprenant les informations suivantes :

- Fiche Informations administratives du candidat ;
- Choix des différents volets de prestations proposés ;
- Profil du candidat ;
- Références clients ;
- Partie « Pourquoi travailler avec nous ? » ;
- Expertises développées dans votre métier sur un marché, un secteur technologique, une typologie d'entreprises, etc.

3. Documents administratifs :

- Extrait de K-Bis de moins de 6 mois ;
- Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
- Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées en cours de validité ;
- En cas de profession réglementée, les justificatifs correspondants.

4. La Charte Qualité (annexe 1) dument datée et signée avec mention lu et approuvé (comprenant le nom et la fonction du signataire ainsi que le cachet de l'entreprise).

La convention (annexe 3) est transmise à titre indicatif, les termes n'en sont pas modifiables et elle n'est pas à nous renvoyer signée à ce stade de candidature.

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement. Dans l'hypothèse du dépôt d'une candidature groupée, les candidats devront indiquer s'ils choisissent de se présenter en groupement conjointe ou solidaire et préciser qui est le mandataire, qui sera le seul habilité à signer la convention (annexe 3). Dans ce cas, la candidature comprendra l'acte d'habilitation du mandataire attestant de sa capacité à signer la convention au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

L'ensemble des éléments demandés au titre de la candidature et de l'offre doit être transmis pour chaque membre du groupement, à l'exception du mémoire technique et du document cadre de réponse (annexe 2) qui peuvent être commun, pour autant que ces documents reprennent les services apportés par chaque membre du groupement.

B. Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Publication de la procédure de référencement : lundi 04/09/2023
- Date limite de réception des candidatures et des offres : lundi 09/10/2023 – 12h (heure locale)
- Validation du choix des prestataires : octobre/novembre 2023
- Début d'exécution du référencement : 1er trimestre 2024. Le début d'exécution du référencement sera le même pour tous les prestataires référencés pour un même volet.

Toutes les candidatures devront être envoyées par e-mail à l'adresse : referencement@chooseparisregion.org. L'objet du mail devra obligatoirement indiquer :

LOT 7 – Candidature – le(s) volet (s) concerné(s) et la raison sociale du candidat.

Par exemple : LOT 7 – Candidature – Volets A et B – Choose Paris Region.

Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable. L'heure de dépôt étant celle de la fin de téléchargement de l'intégralité des documents composant le pli, il est conseillé aux candidats d'anticiper l'envoi par mail en tenant compte de leur débit d'accès à internet et de la taille des fichiers transmis.

C. Sélection des candidatures et des offres

Les candidatures seront évaluées au regard des pièces exigées fournies dans le dossier de réponse et du respect des exigences requises précisées dans la présente Procédure et des critères définis ci-dessous.

Les critères de choix pour juger de la qualité des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement (chiffre d'affaires, moyens techniques et humains, etc.)

Avant l'analyse des offres, sont éliminés les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

Les offres retenues seront sélectionnées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Offre de services, méthodologie d'accompagnement des Entreprises, profils des moyens humains affectés à l'exécution des prestations (langues, diplômes, etc.) (65 %) ;
- Interaction avec l'écosystème et capacité à faciliter l'insertion des clients internationaux dans l'écosystème francilien (20%) ;
- Expériences avec des clients internationaux (10%) ;
- Mise en œuvre d'une politique RSE liée à l'exécution des prestations objet du référencement (5 %).

Afin d'être référencés, la note finale des candidats doit obligatoirement être supérieure ou égale à 70 sur 100 à l'issue de l'analyse des offres.

Choose Paris Region sélectionnera parmi les Prestataires les mieux classés suite à l'évaluation des candidatures et des offres soumises dans le cadre de la présente procédure de référencement, au maximum huit (8) Prestataires pour le volet A, quatre (4) pour le volet B et quatre (4) pour le volet C.

Remarque : Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée.

Si l'Agence constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des candidatures et des offres pourront être obtenus à l'adresse du contact transmise par les candidats.

Choose Paris Region se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Toute décision de résiliation du référencement est notifiée aux Prestataires par lettre recommandée avec accusé réception ou équivalent.

Annexes

La présente procédure de référencement comporte trois (3) annexes :

- Annexe 1 : Charte qualité
- Annexe 2 : Cadre de réponse
- Annexe 3 : Projet de convention de référencement (ses clauses ne sont pas modifiables), transmis à titre indicatif et qui n'est pas à renvoyer signé à ce stade de candidature